

# COMMUNIQUE CONJOINT DE LA CRPS ET DU MLPC

---

## DEMENTI AUX ALLEGATIONS ET CONTRE VERITES CONTENUS DANS L'INTERVIEW ACCORDEE PAR SIEUR LIN BANOUKEPA A CENTRAFRIQUE LIBRE

Le 31 juillet 2014, Centrafrique Libre a publié une interview de sieur Lin Banouképa, représentant personnel du Président déchu François Bozizé au Forum de Brazzaville. Dans cette interview, sieur LIN s'est livré à un amalgame des faits ainsi qu'à l'étalage de contre-vérités, ce qui nous amène à faire les mises au point suivantes pour publication en guise de droit de réponse.

### **1/ De l'amalgame entre Djotodja, Nouredine Adam, Tiangaye et Ziguélé**

Les personnalités Nicolas Tiangaye et Martin Ziguélé ne sont pas des membres de la coalition Séléka comme il l'insinuait et leurs partis respectifs la Convention Républicaine pour le Progrès Social (CRPS) et le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) ne sont guère une tendance de cette coalition. La participation de ces personnalités aux négociations de Libreville en Janvier 2013 s'est faite sous la bannière de l'opposition démocratique comme c'était aussi le cas des personnalités de la société civile, des pouvoirs publics, de la majorité présidentielle d'alors, des rébellions armées, politico-militaires dits non combattants. La participation au récent Forum de Brazzaville n'en fait pas ipso facto des membres ou alliés des antibalaka ou des séléka : le fait pour Lin Banouképa de participer à la réunion de Brazzaville fait-il de lui un antibalaka ? Une telle affirmation relève plus d'une vue de l'esprit et d'un procès d'intention qui ne grandit pas son auteur.

### **2/ Du "pouvoir arraché des mains de l'ancien Président François Bozizé"**

Annoncer de façon péremptoire que le pouvoir a été arraché des mains de l'ancien Président François Bozizé, c'est faire preuve de cécité politique. Il suffit de faire la rétrospective des dix (10) années de règne sans partage de François Bozizé pour se convaincre que ce dernier n'a absolument rien fait pour continuer de mériter la confiance de ses compatriotes. Que pense sieur LIN des assassinats politiques (Massi et autres) commis par Bozizé et ses sbires, des violations répétées de la constitution (trahison), de la politique de la terre brûlée perpétrée par sa garde prétorienne contre des populations civiles des régions supposées hostiles à son régime (Paoua, Kaga Bandoro, Kabo, Sido, etc.), de la complicité de Bozizé avec les rébellions dont il en était le promoteur et en nommant leurs chefs conseillers à la Présidence, des excès de zèle des membres de sa famille, des gros scandales financiers qui ont tari les caisses de l'Etat (cimenterie, Sonatu, Uramin, pétrole, fonds CEMAC destinés au DDR, diamants spoliés entre les mains des bureaux d'achat, achat du vieux Hercules C130, fonds de la dernière CEI dont le rapport de gestion fait par l'IGE est resté secret d'Etat, etc). La somme de tous ces faits graves pour un Président de la République ôte ipso facto toute prétention à son auteur quant à l'exercice des charges suprêmes de l'Etat.



### **3/ De la nomination de Me Tiangaye comme Premier Ministre de Transition**

Me Tiangaye n'était ni le Premier Ministre de Bozizé ni celui de Djotodia nommé discrétionnairement par ces derniers. Il était le Premier Ministre du Gouvernement d'Union Nationale de Transition issu des Accords de Libreville qui attribuaient ce poste à l'opposition démocratique dont il était le Coordonnateur.

Par la suite, la Charte Constitutionnelle de Transition avait confirmé cette situation en précisant que " le Chef de l'Etat de la Transition entérine la désignation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement conformément à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013" (article 29).

L'ignorance des textes fondateurs de la transition a conduit Monsieur Lin à propager des contre-vérités uniquement dans l'intention de nuire.

### **4/ De la rédaction de la Charte Constitutionnelle de Transition**

Monsieur Lin affirme que " la Charte Constitutionnelle Transitoire n'a pas été écrite par Djotodia ni Nourredine, ni Dhaffane mais bien par Me Tiangaye qui est avocat (et) qui sait écrire ses formes d'écriture juridique"

Par ces affirmations, Monsieur Lin étale encore son ignorance des textes sur la place publique. S'il est pire chose que l'ignorance, c'est bien la prétention de savoir et Monsieur Lin ne sait rien car il n'a lu ni la Déclaration de Ndjamena du 18 avril 2013 ni la Charte Constitutionnelle de Transition qui constituent avec l'Accord politique de Libreville du 11 juin 2013 le socle juridique de la Transition.

La Déclaration de Ndjamena adoptée par le 4ème Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC le 18 avril 2013 a confié au Conseil National de Transition (CNT) la mission d'élaborer et d'adopter une Charte Constitutionnelle de Transition. Le CNT s'est honorablement acquitté de cette tâche qui a recueilli préalablement un consensus de toutes les forces vives de la Nation au cours d'un atelier national avec le concours scientifique d'experts de haut niveau dont ceux de l'ONU, de l'Union Européenne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Comment dans ces conditions prétendre sans se couvrir de ridicule que cette Charte a été écrite par Me Tiangaye tout seul sous prétexte qu'il est avocat pour en faire la Loi Fondamentale qui doit régir la Transition?

### **5/ Sur les prétendues photos prises le 22 novembre 2012 à Ndjamena**

Dans les hallucinations dont Monsieur Lin est coutumier, il avance que Messieurs Ziguélé et Tiangaye étaient de connivence avec la Séléka. Il affirme: "Je l'ai lu sur votre site. En ligne, j'ai vu les photos de Ndjamena où ils étaient tous triomphants le 22 novembre 2012".

Messieurs Ziguélé et Tiangaye n'étaient pas à Ndjamena à cette date. Leurs passeports peuvent être consultés par quiconque voudrait vérifier la véracité de cette allégation.

Les assertions de Monsieur Lin sont un tissu de mensonges. Il s'agit de délires mégalomaniaques qui peuplent la cervelle d'un mythomane qui prend ses fantasmes oniriques pour la réalité politique. La pathologie de ce compatriote doit sans doute intéresser les psychiatres.

**6/ Des élucubrations notoires du transhumant politique, sieur Banoukepa**

Décidément, le ridicule ne tue point certains prétendus hommes politiques centrafricains.

En réalité, les élucubrations du transhumant politique, sieur Lin Banouképa, sont en fait les signes de désespoir et d'un échec politique.

Après avoir ramé sans succès au MLPC où il a été radié pour inobservation de la voie hiérarchique, constitution de groupes parallèles et trahison, il s'est ensuite agité lamentablement dans le sillage du défunt Président Ange Félix Patassé pour échouer plus tard aux côtés du Président déchu François Bozizé, ce qui ne l'a pas empêché de poursuivre son aventure politique en créant de toutes pièces le Parti pour le Développement Intégral (PDI) dont il a été une fois de plus radié de la présidence.

Ce transhumant politique au profil douteux et mégalomane, radié du barreau de Paris pour indélicatesse (malversations) et qui porte abusivement le titre de Maître, n'a de leçons à donner à personne, surtout pas aux éminentes personnalités qui ont fait leurs preuves sur le plan national et international.

Messieurs Martin Ziguélé et Nicolas Tiangaye n'ont jamais été membres de la séléka. Faute pour ce transhumant d'apporter la preuve de ses allégations, les personnalités citées se verront dans l'obligation de le poursuivre en justice pour diffamation.

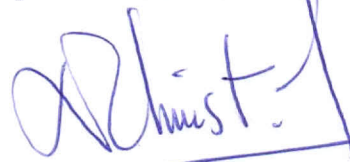
Fait à Bangui, le 8 Août 2014

Pour la CRPS  
Le Secrétaire National à la  
Communication et à la Presse/p.i



**Maurice LENGUA**

Pour le MLPC  
Membre du Bureau Politique  
Responsable de la Communication



**Christophe NDOUBA**